

Compte-rendu du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du Jeudi 07 février 2008

LES PERSONNALITES EXTERIEURES :

Présente Mme Bosseaux

LES MEMBRES ELUS :

Etaient Présents :

Collège A : S. GOUAZE, D. LEGER, O. STARZENSKI

Collège B : J-M RAVIART

Collège IATOSS : J-P DUBOC, A. JOLY

Collège usagers : J-R ANDRE, A. TRAUILLÉ

Pouvoirs :

Collège A : A. SPIQUEL donné à S. GOUAZE, S. PIECHOWIAK donné à D. LEGER

Collège B : H. GRINE donné à J-M RAVIART

Collège IATOSS :

Collège usagers : L. DEBLIQUI et S. DUBOIS donnés à A. TRAUILLÉ

LES MEMBRES DE DROIT :

Excusés :

Messieurs DESPRES et DULION

LES MEMBRES INVITES :

Les présents :

G. BISIAUX, B. BOUCHEZ, E. DELACOURT (pour M. DELEBARRE), D. COME, S. GENIE, J. HENNECART, S. HIRSCHI, F. MADEUF (pour M. MULLER), O. SENECHAL, P. TONARELLI

Monsieur Olivier Sénéchal préside la séance du conseil et constate que le quorum n'est pas atteint. Il ne peut donc pas y avoir de délibérations mais simplement le prononcé d'un avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du jeudi 06 décembre 2007

Aucune remarque n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Introduction

Monsieur Sénéchal présente les nouveaux statuts de l'UVHC déjà adoptés par le Conseil d'Administration du 27 janvier dernier.

Il donne lecture des passages concernant le CEVU, en particulier ses missions et prérogatives telles qu'elles sont désormais définies.

Il insiste sur l'article 16 (Attributions du conseil des études et de la vie universitaire) qui précise que le CEVU doit être consulté et qu'il peut émettre des vœux.

L'article 20, (fonctionnement des conseils, paragraphe 20-4), relatif au quorum et aux procurations, précise quant à lui que les conseillers ne peuvent désormais délibérer valablement que si la majorité des membres en exercice ou représentés est effective à la séance du-dit conseil. Il est mentionné que si le quorum n'est pas atteint, le conseil est reconvoqué sans condition de délai.

On peut en déduire qu'en l'absence de quorum pour le CEVU, le CA de l'UVHC ne peut considérer avoir consulté le CEVU et se doit donc de reporter toute décision inhérente aux formations et à la vie universitaire, tant qu'un CEVU avec quorum ne s'est pas prononcé sur ces questions.

Monsieur Raviart s'étonne du fait que tout conseiller ayant voix délibérative ne peut détenir qu'un seul mandat d'un autre membre absent ou empêché de participer au conseil. Il est rejoint dans cette préoccupation par M. Hirschi.

Monsieur Sénéchal précise qu'il s'agit d'une décision résultant de nombreuses délibérations de la commission des statuts et du conseil d'administration, mais qu'il vérifiera pour le prochain CEVU, s'il s'agit d'une décision localisée à l'UVHC ou imposée par la loi en vigueur.

Monsieur Joly quant à lui critique la non participation chronique de certains membres élus de l'actuel conseil sans que pour autant ces membres élus aient donné un quelconque pouvoir de représentation.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de projets Interreg en rapport avec la formation, la pédagogie, l'insertion et la vie étudiante

a) Microsillon du Nord

Monsieur Stéphane Hirschi présente ce programme transfrontalier Interreg 4 de coopération territoriale européenne intéressant la France, la Wallonie et les Flandres.

Il s'agit d'un programme qui comprend 8 actions qui ont pour but de développer et de promouvoir de manière transfrontalière la chanson francophone d'expression.

Monsieur Hirschi résume le document présenté aux conseillers et insiste sur le fait qu'il s'agit d'un programme détaillé et déjà amorcé.

b) Plate forme transfrontalière en sécurité informatique

Le dossier est présenté par M. Hennecart (représentant M. Ebel, directeur du département informatique de l'IUT).

Monsieur Hennecart précise qu'il existe une pratique transfrontalière commune relative à la sécurité informatique mais avec des législations différentes selon les pays. Il s'agit dans un premier temps de former des demandeurs d'emploi et des salariés.

Au-delà il peut être envisagé des services aux entreprises dans ce registre voire d'aider à la création d'entreprises si le marché est porteur.

Le présent projet est associé à une licence professionnelle en sécurité informatique intéressant davantage la formation initiale.

c) Technologies de l'Information et de la Communication pour la Construction, l'Aménagement et l'Architecture (TIC C2A)

La parole est donnée à Monsieur Tonarelli qui résume ce projet Interreg 4 associant la France, la Wallonie et les Flandres. Il détaille les opérations et présente le budget de 261 000 € en 3 ans.

Précisément, monsieur Joly questionne M. Tonarelli sur la durée de ce projet.

d) Pôle transfrontalier de compétence et de développement des TIC du Hainaut belge (pôle TIC 2)

Monsieur Guy Bisiaux rappelle l'historique de l'opération depuis le milieu des années 1990 avant la dérèglementation des télécoms. Le présent projet se décompose en 5 actions. Le budget global est de 800 000 € et l'établissement chef de file de l'opération est l'Interuniversitaire de Mons.

e) Stratégies d'insertion de l'étudiant 2

Ce projet Interreg 4, objectif 3, intéresse notre service d'insertion professionnelle. Il s'agit de la suite d'une action déjà engagée dont la durée est de 5 ans. Monsieur Tonarelli souhaiterait qu'une synergie puisse exister dans ce registre avec le service de formation continue qu'il dirige.

f) LABEL/POCHLA II

Monsieur Serge Gouazé présente brièvement le projet porté par Mme Grand, directrice de la FLLASH, véritable correspondante de ce programme Interreg 4.

Le coût prévisionnel a été arrêté à 893 836 € et 161 190 € ont été demandés par l'UVHC pour le financement.

Monsieur Sénéchal demande des informations sur la participation de l'ENSIAME à ce dispositif. Monsieur Gouazé détaille la dynamique de la participation valenciennoise par un réseau déjà en place, des publications sur l'utilité des traductions et l'apport de notre centre de ressources en langues.

2. Subventions aux associations sportives

Deux composantes sont intéressées : le SUAPS et la FSMS.

L'association sportive de l'Université de Valenciennes reçoit une subvention de 13 000 € et 4 associations de la FSMS reçoivent 8 200 € au total.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la nature et les fonctions de l'association répertoriée : « association des chercheurs francophones en football ».

Monsieur Sénéchal fournira les informations demandées par le conseil sur cette association, lors de la prochaine réunion du CEVU.

3. Propositions de tarifs de formation continue 2008/2009

Monsieur Tonarelli, directeur du CEPPEES procède au commentaire du feuillet reprenant la proposition de tarifs des formations par niveaux et domaines, par formations spécifiques ainsi que les coûts forfaitaires.

On relève pour le présent exercice, la possibilité d'accéder au CII pour des auditeurs externes (en particulier les étudiants de l'IUFM).

Comme il s'agit dans ce domaine d'un simple statut d'auditeur, les personnels de l'UVHC intéressés s'acquitteront de la même somme demandée aux éditeurs externes.

4. Questions diverses

Monsieur Sénéchal fait remarquer que l'accord cadre entre les écoles co-accréditantes, les acteurs professionnels et les pôles de compétitivité concernant le mastère spécialisé : « systèmes de transports ferroviaires et guide » sera traité lors du prochain CEVU prévu le 13 mars prochain.

Monsieur Traullé informe les membres du Conseil de la question récurrente qu'il pose sur l'accès sud du campus non autorisés aux étudiants. Il n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.

Monsieur Sénéchal conclut la séance en rappelant que les nouveaux statuts de l'UVHC prévoient l'élection d'un Vice-Président étudiant. Cette affaire sera inscrite à l'ordre du jour de la 1^{ère} réunion du CEVU dans ses nouvelles formes et compositions.

**Le vice-président
Chargé des formations et de la Pédagogie**

Professeur Olivier Sénéchal